

SONOS EUROPE B.V. CONTRAT DE LICENCE ET GARANTIE LIMITÉE

LISEZ ATTENTIVEMENT LES TERMES DE CE CONTRAT DE LICENCE ET DE CETTE GARANTIE LIMITÉE ("CONTRAT") RÉGISSANT L'UTILISATION DU LOGICIEL AINSI QUE DU PROGICIEL ET DE LA DOCUMENTATION ASSOCIÉS (COLLECTIVEMENT, LE "LOGICIEL"), QUI VOUS SONT FOURNIS PAR SONOS EUROPE B.V. ("SONOS") AVANT D'ACHETER LE PRODUIT SONOS APPLICABLE (MATÉRIEL QUI, AVEC LE LOGICIEL, EST CONSIDÉRÉ COMME LE "PRODUIT").

EN ACHETANT LE PRODUIT, VOUS (1) DÉCLAREZ QUE VOUS AVEZ PLUS DE 18 ANS, VOUS (2) DÉCLAREZ QUE VOUS AVEZ LE DROIT DE VOUS ENGAGER OU D'ENGAGER VOTRE SOCIÉTÉ LÉGALEMENT LE CAS ÉCHÉANT ET VOUS (3) CONSENTEZ À ÊTRE LÉGALEMENT ENGAGÉ PAR TOUS LES TERMES DE CE CONTRAT. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS TOUS CES TERMES OU SI VOUS NE REMPLISSEZ PAS CES CRITÈRES, N'ACHÉTEZ PAS LE PRODUIT.

1. ATTRIBUTION DE LICENCE

- (a) Selon les termes et conditions de ce contrat, Sonos vous accorde une licence personnelle non-transférable, non-exclusive et mondiale (sans droit de sous-licence) pour (i) utiliser le logiciel lorsqu'il est intégré au produit afin de faire fonctionner ce dernier et pour (ii) utiliser la ou les parties d'application de bureau du logiciel sur un ordinateur personnel dont vous êtes propriétaire ou que vous contrôlez durant la période. Vous ne pouvez pas transférer le logiciel vers un autre périphérique informatique, ni le supprimer du produit. En dépit de toute licence accordée ici par Sonos, vous assumez et acceptez qu'il est de votre seule responsabilité de satisfaire aux lois de copyright internationales et des États-Unis d'après votre utilisation du logiciel.
- (b) Vous acceptez de ne pas copier, modifier, faire de l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler le produit dans la mesure où une telle restriction n'est pas prohibée par une loi obligatoire applicable. Sauf pour la licence limitée accordée ici, Sonos et ses fournisseurs conservent par le présent document tous les droits, habilitations et intérêts sur tous les droits de propriété intellectuelle mondiaux incorporés au logiciel. Tous les autres droits sont réservés par Sonos. Vous reconnaissez et acceptez que la technologie intégrée au produit et utilisée pour le créer représente les secrets industriels et le savoir-faire de Sonos et que si vous veniez à découvrir l'un de ses secrets, vous ne le divulgueriez à aucun tiers.
- (c) Sonos n'a aucune obligation à fournir des mises à jour ou mises à niveau pour le produit, mais si elle le fait, ces mises à jour, mises à niveau et toute documentation doivent être dignes du "Produit" et doivent être soumises aux termes et conditions de ce contrat.

2. DURÉE DU CONTRAT

- (a) Vous pouvez rompre ce contrat à tout moment en informant Sonos, en arrêtant d'utiliser le produit et en supprimant le logiciel de votre périphérique informatique.
- (b) Ce contrat se terminera automatiquement si vous en violez la ou les sections 1 et/ou 3.
- (c) Les sections 1(b), 2(c), 3, 6(c), 7 et 9 réchapperont de la fin ou de l'expiration quelle que soit la raison.

3. RESPECT DES LOIS DE COPYRIGHT

Sonos satisfait aux règles de copyright internationales et des États-Unis et, conformément aux licences

accordées ici, vous acceptez d'en faire de même. Vous reconnaissez que la copie ou la distribution illégale de musique ou de tout autre contenu auquel vous accédez à l'aide du produit (" Contenu ") est interdite par ces lois de copyright et vous acceptez de ne pas copier ou distribuer, directement ou indirectement, du contenu sans l'autorisation écrite expresse du propriétaire des droits. De plus, vous acceptez d'indemniser Sonos et ses licenciés de toutes les pertes, dommages, responsabilités, coûts et dépenses qu'ils pourraient encourir pour cause de réclamations ou actions menées contre eux à la suite de votre manquement à satisfaire les termes de cette section 3.

4. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE SONOS

L'utilisation des produits Sonos est soumise à la politique de confidentialité de Sonos disponible à l'adresse http://www.sonos.com/legal/privacy_policy.htm et qui, par cette référence, devient une partie intégrante de ce contrat. Cette politique de confidentialité de Sonos décrit le type d'informations que Sonos peut vous demander et la façon dont ces informations peuvent être utilisées par Sonos. Il est donc important que vous lisiez et compreniez les conditions de cette politique de confidentialité.

5. PRISE EN CHARGE DE TECHNOLOGIES ET DE CONTENUS TIERS

Parfois, Sonos pourra fournir l'accès à des fournisseurs de contenu tiers via le Produit. De plus, Sonos pourra prendre en charge certaines technologies tierces, telles que des formats de fichiers ou codecs spécifiques. Sonos se réserve le droit d'interrompre, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, la prise en charge et/ou l'accès à ces technologies ou contenus tiers. Sonos n'engage aucune responsabilité, ni garantie d'aucune sorte en ce qui concerne le choix de ces technologies ou contenus tiers ou le maintien de leur prise en charge.

6. GARANTIE ET CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

- (a) Garantie limitée. Sonos vous garantit pendant une période de deux (2) ans à compter de la date originale d'achat du produit que ce dernier est exempt de défauts de matière et de fabrication. SONOS NE GARANTIT PAS QUE LE PRODUIT FONCTIONNERA SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR, NI QUE TOUTES LES ERREURS POURRAIENT ÊTRE CORRIGÉES. SI VOUS ÊTES CLIENT, CETTE GARANTIE VIENT S'AJOUTER ET N'AFPECTE PAS VOS DROITS STATUTAIRES. À L'EXCEPTION DES STIPULATIONS EXPRESSES DE LA SECTION 6(C) ET EN FONCTION DES LOIS OBLIGATOIRES DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR QUI POURRAIENT INDiquer LE CONTRAIRE, LA SEULE RESPONSABILITÉ DE SONOS ET VOTRE UNIQUE RECOURS EN CAS DE MANQUEMENT À LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE SERA LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU PRODUIT OU, SI AUCUNE DES PROPOSITIONS PRÉCÉDENTES N'EST RAISONNABLEMENT DISPONIBLE, UN REMBOURSEMENT DU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ, MOINS LES MONTANTS ATTRIBUABLES À VOTRE UTILISATION PRÉCÉDENTE.
- (b) Limitations. La garantie susmentionnée ne s'étend pas aux problèmes du produit résultant de : (i) votre manquement à implémenter au produit tous les correctifs de bogues ou d'erreurs rendus disponibles par Sonos ; (ii) toute utilisation du produit d'une façon pour laquelle il n'a pas été conçu ou qui n'est pas autorisée par ce contrat ; ou (iii) toute utilisation du produit avec d'autres produits, matériel ou produits non fournis par Sonos et incohérents avec la documentation fournie par Sonos.
- (c) Clause de non-responsabilité. À L'EXCEPTION DES STIPULATIONS EXPRESSES CI-DESSUS, SONOS NE CONFÈRE AU PRODUIT AUCUNE GARANTIE, QUE CE SOIT EXPLICITE, IMPLICITE, LÉGALE OU AUTRE. SONOS ET SES FOURNISSEURS DÉCLINENT EXPRESSÉMENT PAR LA PRÉSENTE TOUTES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS EXPLICITES, LÉGALES ET IMPLICITES, INCLUANT LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UN EMPLOI PARTICULIER, DE NON-CONTREFAÇON ET LA CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ SATISFAISANTE. À L'EXCEPTION DES INDICATIONS EXPRESSES DE LA SECTION 6(A), LE

PRODUIT EST FOURNI " TEL QUEL " SANS GARANTIE. VOUS ASSUMEZ TOUTES LES RESPONSABILITÉS LIÉES AU CHOIX DU PRODUIT POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS VISÉS AINSI QU'À L'INSTALLATION ET À L'UTILISATION DU PRODUIT. CERTAINS RESSORTS GÉOGRAPHIQUES N'AUTORISENT AUCUNE LIMITATION RELATIVE AUX GARANTIES IMPLICITES. IL EST DONC POSSIBLE, NOTAMMENT SI VOUS ÊTES CLIENT, QUE LA CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ PRÉCÉDENTE NE S'APPLIQUE PAS À VOUS. Quoi qu'il en soit, dans la mesure autorisée par les lois de votre ressort géographique, toute garantie implicite susceptible d'exister en vertu de la législation de votre ressort géographique est limitée à la période d deux (2) ans stipulée dans la garantie limitée énoncée dans la sous- section (a) ci-dessus.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- (a) DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, SONOS OU SES FOURNISSEURS NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DES DOMMAGES ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS, EXEMPLAIRES OU INDIRECTS, ET INCLUANT, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LES COÛTS DE GARANTIE, LES PERTES DE DONNÉES, LES PERTES DE BÉNÉFICES, LES PERTES D'EXPLOITATION, LES PERTES D'INFORMATIONS COMMERCIALES OU TOUTES AUTRES PERTES PÉCUNIAIRES RÉSULTANT DE L'UTILISATION (OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISATION) DU PRODUIT, QUELLES QU'EN SOIENT LA CAUSE ET LA THÈSE DE RESPONSABILITÉ INVOQUÉE.
- (b) EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE SONOS ENVERS VOUS POUR TOUS LES DOMMAGES INHÉRENTS À UNE OU PLUSIEURS CAUSES D'ACTION N'EXCÉDERA LE PRIX QUE VOUS AVEZ PAYÉ À L'ACHAT DU PRODUIT, SAUF OBLIGATION INVERSE PAR LA LOI.
- (c) Les limitations stipulées à la section 7 s'appliqueront même si Sonos, ses fournisseurs ou distributeurs ont été informés de la possibilité de ce genre de dommages ou de tout type d'usage envisagé par vous. Ces limitations s'appliqueront nonobstant le manque de but essentiel de tout recours limité. Vous reconnaissez que ces limitations reflètent une part de risque raisonnable.
- (d) Les limitations de la section 7 ne s'appliqueront pas aux dommages résultant d'une faute professionnelle ou négligence grave délibérée de la part de Sonos. Les limitations de la section 7 ne s'appliqueront pas non plus aux dommages résultant du décès ou d'une blessure personnelle causée par une faute professionnelle délibérée ou une négligence grave ou d'une violation de contrat de la part de Sonos ou de ses directeurs ou de la part d'un tiers auquel Sonos a fait appel pour remplir ses obligations contractuelles envers vous. En ce qui concerne la responsabilité du produit, les limitations de cette section 7 ne s'appliqueront que dans la mesure permise par les règles obligatoires relatives à la responsabilité du produit.
- (e) Les limitations de cette section 7 n'affecteront pas vos droits statutaires en tant que client.

8. INDEMNITÉ DE CONTREFAÇON

- (a) Indemnité. Sonos justifiera ou s'acquittera de toute réclamation, demande, litige, procédure ou action ("Réclamation") contre vous dans la mesure où cette réclamation repose sur une allégation selon laquelle une partie du produit, tel qu'il vous a été fourni dans le cadre de ce contrat et utilisé selon les conditions de ce contrat, viole le copyright d'un tiers ou détourne les secrets industriels de ce tiers, à condition que vous : (i) avertissez Sonos rapidement par écrit de la réclamation ; (ii) accordiez à Sonos le droit exclusif de contrôler et de mener la défense ou le règlement de cette réclamation ; et (iii) fournissiez à Sonos, aux frais de Sonos (à l'exception du temps passé), toutes les informations et l'aide nécessaires pour cette réclamation. Sonos paiera tous les montants, dommages et coûts finalement encourus dans la mesure attribuable à une telle réclamation. Vous pouvez participer à la défense de votre réclamation, à vos frais. Sonos ne sera en aucun cas responsable des coûts et dépenses encourus sans son autorisation écrite

préalable.

- (b) Limite d'indemnité. En dépit des informations susmentionnées, Sonos ne sera en aucun cas responsable d'une réclamation reposant sur : (i) votre utilisation d'un produit plus de trente (30) jours après que Sonos vous a averti par écrit qu'une utilisation continue du produit peut provoquer une telle action et vous offre, en compensation de l'arrêt de l'utilisation du produit, de rembourser le prix que vous avez payé pour le produit, moins les montants attribuables à votre utilisation précédente ; (ii) la combinaison du produit, ou d'une de ses parties, avec un autre matériel ou avec des produits non fournis par Sonos, entraînant une réclamation qui aurait été évitée si les produits n'avaient pas été combinés ainsi ; ou (iii) l'utilisation d'autres produits que ceux autorisés par ce contrat.
- (c) Responsabilité complète. LES DISPOSITIONS SUSMENTIONNÉES DE CETTE SECTION 8 STIPULENT LA RESPONSABILITÉ COMPLÈTE ET LES OBLIGATIONS DE SONOS ET VOTRE RECOURS EXCLUSIF PAR RAPPORT À TOUTE CONTREFAÇON OU DÉTOURNEMENT RÉEL OU PRÉSUMÉ D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE PAR LE PRODUIT.

9.DIVERS

Vous admettez que le produit peut être soumis aux réglementations et aux lois de contrôle des exportations du ressort géographique dans lequel vous l'avez acheté et vous assurez que vous êtes en parfaite conformité avec celles-ci. Ce contrat sera régi par la législation suisse, sans référence à ses principes de conflits de lois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale des marchandises n'est pas applicable à ce contrat. Ce contrat constitue le contrat complet entre Sonos et vous en ce qui concerne l'objet de celui-ci et remplace toute explication, communication ou accord écrit ou oral précédent qui ne soit pas spécifiquement incorporé ici. Si une disposition de cet accord s'avère non valide ou non applicable après décret ou décision judiciaire, le reste de ce contrat restera valide et applicable selon ses termes. Vous ne pouvez céder ce contrat, ni l'un de ses droits ou obligations, par une opération de loi ou un autre moyen, sans le consentement écrit préalable de Sonos, consentement qui ne pourra pas, si vous êtes client, être refusé sans de bonnes raisons. Toute tentative de cession de votre part sans consentement écrit préalable sera considérée comme nulle et non avenue.

Pour toute question relative à ce contrat, veuillez envoyer un message à support@sonos.com.